

2007



ONG^{et} UNHCR
PROTÉGER
LES RÉFUGIÉS

QUESTIONS & RÉPONSES





Cette femme réfugiée dans le camp de Mugano, province de Muyinga, Burundi, participe à un atelier organisé par l'ONG partenaire italienne *Interos* pour encourager les réfugiés à devenir auto-suffisants.

ONG^{et} UNHCR PROTÉGER LES RÉFUGIÉS

QUESTIONS & RÉPONSES

Couverture:

Avec quelques baluchons pour tout bagage, ces réfugiés soudanais se rendent dans un nouveau camp établi au Tchad par l'UNHCR et ses partenaires.



UNHCR/H. CAUX

- 4** INTRODUCTION
- 6** QUI SONT LES ONG PARTENAIRES DE L'UNHCR ?
- 8** COMMENT LA COOPÉRATION ONG/UNHCR EST-ELLE NÉE ET S'EST-ELLE DÉVELOPPÉE ?
- 12** OÙ LES PARTENAIRES DE L'UNHCR TRAVAILLENT-ILS ?
- 13** COMBIEN L'UNHCR DONNE-T-IL À SES PARTENAIRES ?
- 14** COMMENT LES PROGRAMMES DE L'UNHCR SONT-ILS CONCRÉTISÉS PAR LES ONG ?
- 16** QUELS SONT LES SECTEURS DE COOPÉRATION ONG/UNHCR ?
- 18** COLLABORATION, GESTION ET DISPOSITIFS

Tableaux

- 12** TABLEAU 1
Activités des partenaires par région
1994-2006
- 13** TABLEAU 2
Financement par partenaire
1994-2006



Après plusieurs mois passés dans les camps de réfugiés au Timor occidental, des familles retournent au Timor oriental par bateau.

L, UNHCR FAIT APPEL À DE NOMBREUX PARTENAIRES pour venir en aide à tous les déracinés du monde. Pour remplir sa mission de protection des réfugiés et trouver des solutions à leurs problèmes, l'UNHCR collabore avec différents acteurs, parmi lesquels d'autres agences onusiennes, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations gouvernementales et intergouvernementales, ainsi que divers partenaires de la société civile dont des universités, des groupes de soutien aux réfugiés, des fondations et des entreprises. À eux tous, ces acteurs fournissent des services aux plus vulnérables : secours d'urgence – nourriture, eau et abris – mais aussi aide juridique, éducation et soins médicaux.

« L'UNHCR ENTRETIENT D'EXCELLENTE RELATIONS AVEC LES AGENCES BÉNÉVOLES... LEUR ACTION EST CES AGENCES MÉRITENT QUE L'ON



Dans le camp déserté de Mugunga, en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), les réservoirs à eau d'Oxfam sont démontés pour servir ailleurs.

« LA QUESTION DES RÉFUGIÉS RESTANT D'UNE BRÛLANTE ACTUALITÉ, L'UNHCR DÉPEND PLUS QUE JAMAIS DU SOUTIEN ET DE LA COLLABORATION DE SES PARTENAIRES ONG POUR AIDER LES RÉFUGIÉS. GRÂCE À CETTE COOPÉRATION, NOUS POUVONS ENSEMBLE LEUR APPORTER D'AVANTAGE – LEUR REDONNER ESPOIR ET TROUVER DES SOLUTIONS. »

Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés, 2004

Cette brochure décrit la coopération entre l'UNHCR et les organisations non gouvernementales (ONG), qu'elles soient locales ou internationales. L'agence pour les réfugiés ne pourrait pas mener à bien sa mission humanitaire sans le soutien de ses partenaires ONG. Comme le souligne un spécialiste de l'agence : « Aucun élément n'est plus essentiel à la mise en œuvre des programmes de l'UNHCR que cette étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales. »

**INDISPENSABLE ET D'UNE VALEUR INESTIMABLE POUR LES RÉFUGIÉS...
RENDE HOMMAGE À LEUR FORMIDABLE TRAVAIL ET À CELUI DE LEURS MILLIERS DE COLLABORATEURS.»**

Dr. van Heuven Goedhart, premier Haut Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés, 1953

IL EXISTE DEUX FORMES DE PARTENARIAT : les partenariats d'exécution et les partenariats opérationnels. Dans le cadre d'un partenariat d'exécution, l'UNHCR apporte un soutien financier à une ONG pour qu'elle fournisse certains services d'aide aux réfugiés. Cet accord est formalisé par un accord de projet soumis aux règles de gestion financière de l'UNHCR.

L'agence pour les réfugiés a signé des accords de projets avec 649 ONG de par le monde. Soixante-quinze pour cent de ces organisations sont locales ou nationales; les autres sont internationales, certaines collaborant depuis des décennies avec l'UNHCR.

L'autre type de partenariat, dit opérationnel, implique une coordination étroite et planifiée entre l'UNHCR et des ONG, mais sans le soutien financier de l'agence. Ces partenaires opérationnels appuient l'action de l'UNHCR dans des secteurs tels que les secours d'urgence et la réinstallation.

Tous ces partenaires, exécutifs ou opérationnels, peuvent également s'engager aux côtés de l'UNHCR dans des activités de sensibilisation pour promouvoir la cause des réfugiés et rappeler le devoir qu'ont les Etats de les protéger.

L'UNHCR continue de forger de nouveaux partenariats avec des ONG afin de mieux répondre aux besoins des réfugiés et trouver des solutions durables.

Désormais, l'UNHCR fait appel à des ONG spécialisées en conseil juridique et protection internationale, les besoins dans ce domaine augmentant considérablement. Parallèlement, l'UNHCR accentue ses partenariats avec des ONG dont les ressources et l'expertise en propres permettent de réaliser des synergies (apport de valeur ajoutée) et d'optimiser l'assistance aux réfugiés.



UNHCR/SLEIC/GLOBAL AWARE

L'UNHCR collabore avec ses partenaires en fournissant des matériaux de construction pour un programme de logements destinés aux Afghans rapatriés.

UNHCR/R. WILKINSON



TENAIRES DE L'UNHCR ? |



Des réfugiés d'Erythrée plantent des semis dans la pépinière collective des camps de Showak, au Soudan.

| COMMENT LA COOPÉRATION ONG/UNHCR

■ Les prémices

La collaboration entre l'UNHCR et les ONG n'est pas un phénomène nouveau. À la création de l'agence en janvier 1951, il existait déjà de nombreuses organisations d'aide aux réfugiés, dont certaines fonctionnaient depuis le début des années 20. En 1950, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une centaine d'« associations bénévoles » venaient en aide aux réfugiés d'Europe. Durant ses premières années d'existence, l'UNHCR n'était pas opérationnel et dépendait donc du soutien des organisations gouvernementales et non gouvernementales, qui se montrèrent généreuses. Ainsi, en 1955, une ONG, le Comité néerlandais d'aide aux réfugiés, organisa une campagne nationale de collecte et réunit un million de dollars pour financer l'action du Haut Commissaire en Europe.

■ Première opération d'urgence

La première opération d'urgence de l'UNHCR, suite aux événements de Hongrie en 1956, fut aussi la première crise du genre à être télévisée. Pour la première fois le HCR fut désigné « chef de file » par la communauté internationale, et reçu d'importantes contributions de la part d'ONG, dont 400 000 dollars versés par l'*United Nations Association* de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La crise Hongroise démontra la nécessité d'une étroite coopération avec des partenaires comme le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et d'autres.

■ Nouveaux défis, nouveaux partenariats

À milieu des années 60, l'UNHCR comptait moins de 20 ONG partenaires, dont une moitié de grandes organisations internationales. La décennie suivante allait voir la multiplication d'opérations et de programmes de grande envergure en faveur des réfugiés. L'ampleur des problèmes conduisit à la diversification des partenaires et à la naissance, en Amérique du Nord et en Europe, de nombreuses organisations humanitaires spécialisées dans l'aide aux réfugiés. En 1968, le Prince Sadruddine Aga Khan, alors Haut Commissaire, saluait en ces termes le soutien des ONG partenaires: « Je suis convaincu que notre coopération se renforcera à mesure que nous continuerons de travailler ensemble. » Dans les années 80, les ONG se multiplièrent en réponse aux graves situations d'urgence que connaissaient la corne de l'Afrique, l'Asie et l'Amérique centrale. À la fin de la décennie, plus de 100 ONG internationales travaillaient dans les camps de réfugiés afghans et les zones d'installation au Pakistan.

Au début des années 90, l'UNHCR dut reconnaître qu'il atteignait les limites de ses capacités face à l'ampleur et au nombre des défis à relever. Au vu des besoins croissants des réfugiés, rapatriés, déplacés et autres populations relevant de sa compétence, le Haut Commissaire appela l'agence à multiplier les partenariats, ce qui mena en 1994 au lancement de l'initiative « Partenariat en Action » (PARinAC). Cette époque connut un essor sans précédent du nombre d'ONG, qui parallèlement ont su développer leur

EST-ELLE NÉE ET S'EST-ELLE DÉVELOPPÉE ? |

périmètre, leurs ressources et leurs capacités opérationnelles, comme en atteste leur présence lors de situations d'urgence complexes dans les Balkans et en Afrique. Des innovations appurent, comme les accords « stand-by ». L'UNHCR s'adjoignit de nouveaux partenaires et s'employa à renforcer leurs compétences.

■ L'UNHCR partage-t-il avec ses partenaires ONG les attributions que lui confère son mandat ?

La protection des réfugiés relève d'une responsabilité partagée, et les ONG jouent un rôle important dans ce domaine. En tant que partenaires d'exécution, elles participent à différentes activités de protection,

par exemple la lutte contre les violences sexuelles ou liées à l'appartenance sexuelle, ou la condition des femmes et des enfants.

En revanche certaines mesures de protection, comme la détermination du statut de réfugié, relèvent exclusivement de la responsabilité de l'UNHCR en vertu de son mandat et ne peuvent être déléguées à des tiers. Les ONG relayent utilement l'action de l'UNHCR en prenant publiquement position et en défendant la cause des réfugiés par le biais de différentes approches auxquelles ne peut recourir l'agence onusienne.

Pour améliorer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le monde, l'*Agenda pour la protection des réfugiés* recommande les actions à mener par les gouvernements, l'UNHCR, les ONG et autres partenaires.



UNHCR/CREDIT UNHCR

Ces réfugiés hongrois prennent le train qui les conduira de l'Autriche à la Suisse, leur nouveau pays d'asile.

■ Pourquoi l'UNHCR s'associe-t-il à d'autres organisations ?

Les besoins des réfugiés étant considérables et les ressources limitées, l'UNHCR ne peut remplir seul sa mission. Il a donc besoin du soutien d'ONG dotées de compétences et de

ressources propres pour mener à bien sa tâche. Ces partenariats se sont avérés très précieux et ils ont permis de sauver bien des vies dans des situations d'urgence.

Montage d'une tente
à Farachana, au Tchad,
pour abriter des
réfugiés soudanais.





UNHCR/CREDIT UNHCR

Le gaz, l'eau, l'électricité et l'enlèvement des déchets ménagers sont les services fournis aux Tchétchènes qui vivent dans les tentes du camp appelé Bart, en Ingouchie.

■ Comment fonctionne la coordination entre l'UNHCR et ses partenaires ?

L'UNHCR coordonne son action avec ses partenaires, tant au siège que sur le terrain. Cela se traduit par des consultations régulières portant entre autres sur l'évaluation, la planification et la mise en œuvre des programmes. Si, au sein d'une même opération, deux ONG ou plus remplissent des fonctions similaires, l'UNHCR et ses partenaires mettent en place des mécanismes pour s'assurer que les projets sont compatibles et que les normes en vigueur sont respectées. L'UNHCR joue souvent le rôle de coordinateur dans les opérations où sont impliquées plusieurs ONG. C'est aussi lui qui coordonne les programmes d'assistance aux réfugiés dont l'agence ou ses partenaires ONG assurent la mise en œuvre.

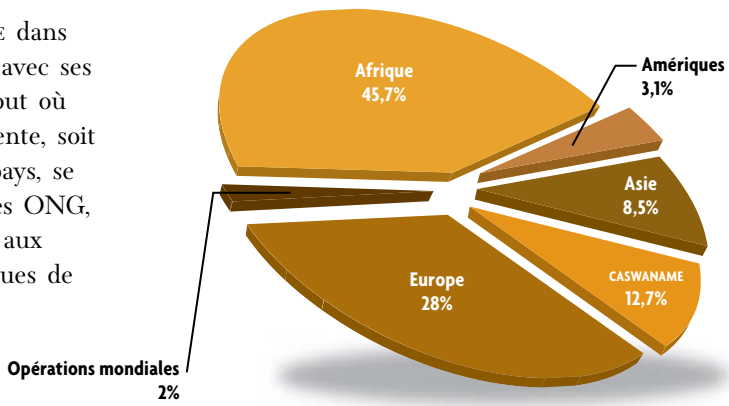
■ L'UNHCR travaille-t-il avec des organisations confessionnelles ?

Depuis ses débuts, l'UNHCR a travaillé avec des organisations confessionnelles et cette coopération se poursuit aujourd'hui. Entre 1994 et 2006, au titre du partenariat, l'UNHCR a versé 1,09 milliards de dollars à des ONG confessionnelles. Ces dernières, à l'instar de tous les partenaires de l'UNHCR, doivent remplir certaines conditions décrites dans la Convention-cadre de partenariat opérationnel. En vertu de cet accord, les partenaires s'engagent à aider les réfugiés quelle que soit leur race, leur croyance ou leur nationalité et à condition que cette aide ne soit pas détournée à des fins de propagande politique ou religieuse.

UNHCR/H. CAUX

OÙ LES PARTENAIRES DE L'UNHCR TRAVAILLENT-ILS ?

L'UNHCR TRAVAILLE dans le monde entier avec ses partenaires. Partout où l'agence est présente, soit 262 bureaux dans 116 pays, se trouvent des partenaires ONG, qui souvent travaillent aux côtés de leurs homologues de l'UNHCR.



ACTIVITÉS DES PARTENAIRES PAR RÉGION : 1994-2006

RÉGION	SOUS-RÉGION	US\$	%
Afrique	Afrique de l'Est et corne de l'Afrique	650 174 466	12,0
	Région des Grands Lacs et Afrique centrale	996 970 416	18,4
	Afrique australe	277 741 045	5,1
	Afrique de l'Ouest	555 278 487	10,2
Total Afrique		2 480 164 413	45,7
Amériques	Amérique Centrale	80 100 519	1,5
	Amérique du Nord et Caraïbes	16 988 553	0,3
	Amérique du Sud (partie nord)	41 361 929	0,8
	Amérique du Sud (partie sud)	30 770 875	0,6
Total Amériques		169 221 876	3,1
Asia	Asie de l'Est et Pacifique	271 861 830	5,0
	Asie du Sud	188 122 206	3,5
Total Asie		459 984 035	8,5
CASWANAME	Asie Centrale	26 507 380	0,5
	Moyen Orient	170 239 636	3,1
	Afrique du Nord	52 680 576	1,0
	Autres pays de CASWANAME	2 949 002	0,1
	Asie du Sud Ouest	437 529 058	8,1
Total CASWANAME		689 905 652	12,7
Europe	Europe Centrale et Pays Baltes	105 041 118	1,9
	Europe Orientale	239 463 470	4,4
	Europe du Sud-Est	1 129 710 539	20,8
	Europe Occidentale	46 055 888	0,8
Total Europe		1 520 271 015	28,0
Opérations mondiales		106 228 201	2,0
Total Opérations mondiales		106 228 201	2,0
TOTAL GÉNÉRAL		5 425 775 192	100

*CASWANAME: Sigle anglais pour Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient.

DATA SOURCE: UNHCR/MISRP-APRIL 2007

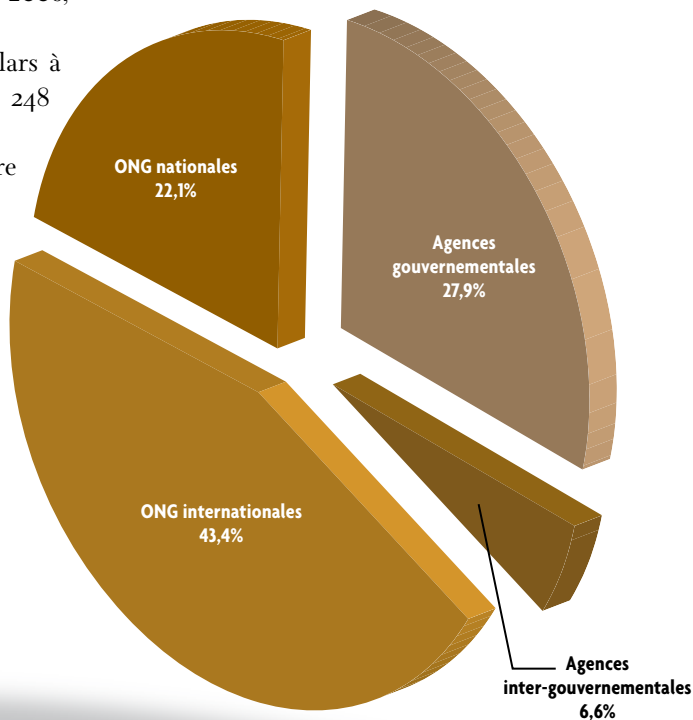
COMBIEN L'UNHCR | DONNE-T-IL À SES PARTENAIRES ? |

DE 1994 À 2006 L'UNHCR a fait transiter 5,4 milliards de dollars par ses partenaires d'exécution; deux-tiers de cette somme sont allés à des ONG. En 2006, l'UNHCR a versé 359,4 millions de dollars à 863 partenaires, dont 248 millions de dollars à 649 ONG, 490 d'entre elles étant des ONG nationales ou locales.

FINANCEMENT PAR PARTENAIRE : 1994-2006

TYPE	US\$	%
Agences gouvernementales	1 511 847 984	27,9
Agences inter-gouvernementales	356 760 370	6,6
ONG internationales	2 356 176 496	43,4
ONG nationales	1 200 990 342	22,1
TOTAL	5 425 775 192	100

DATA SOURCE: UNHCR/NSRF-APRIL 2007



| COMMENT LES PROGRAMMES DE L'UNH

LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES se déroule en quatre phases : identification des objectifs, sélection des partenaires, exécution du projet et évaluation. Chaque étape requiert une étroite coordination entre l'agence et ses partenaires.

L'objectif final du partenariat est d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour assister et protéger les réfugiés ainsi que les autres bénéficiaires. Les partenariats UNHCR/ONG sont donc régis par deux considérations essentielles : les résultats obtenus et le rapport coût-efficacité des opérations.



L'Unité humanitaire de déminage est assistée par l'ONG *Norwegian People's Aid* qui opère à Jaffna, au Sri Lanka.

UNHCR/R. CHALASANI

■ Comment une ONG devient-elle partenaire d'exécution de l'UNHCR ?

Les partenariats UNHCR/ONG sont généralement mis en place dans le cadre d'une opération donnée. Les ONG souhaitant travailler avec l'UNHCR comme partenaire exécutif signent un contrat de projet qui stipule clairement les responsabilités de chacun. Les conditions à remplir pour un partenariat comprennent de strictes obligations financières et comptables dont un certificat d'audit. Les

règlements et procédures de l'UNHCR doivent également être respectés. Parmi les critères supplémentaires figurent la qualité de service, la réactivité, la connaissance du terrain, la contribution aux ressources, la stabilité des effectifs, les expériences antérieures de collaboration avec l'UNHCR et le potentiel de retrait progressif des ONG candidates.

CR SONT-ILS CONCRÉTISÉS PAR LES ONG ? |

■ Dans le cadre d'un partenariat d'exécution, quels sont les coûts pris en charge par l'UNHCR ?

L'UNHCR couvre les coûts opérationnels – ceux qui sont générés par une opération donnée – et les coûts de fonctionnement inhérents à la gestion de toute activité. Les coûts opérationnels incluent par exemple les secours d'urgence, la fourniture de services éducatifs et d'abris, les salaires et les frais de déplacement. Les coûts de fonctionnement concernent les dépenses engagées sur les lieux de l'opération, dans les bureaux extérieurs et régionaux et au siège de l'organisation.

Le partenariat implique un partage des coûts. Même si l'UNHCR assure un soutien financier à ses partenaires, il s'entend que ces derniers contribuent également au programme en apportant leurs propres ressources (en espèces et/ou en nature), notamment en prenant en charge les coûts salariaux et administratifs.

■ Quelle est la durée de vie d'un partenariat d'exécution UNHCR-ONG ?

Tout dépend des résultats obtenus par le partenaire et de la nécessité ou non de recourir à ses services. Les contrats de projet fonctionnent selon des cycles budgétaires

UNHCR/A. HOLLMANN



En Géorgie des enfants suivent des cours de réadaptation psychosociale après des années de déracinement.

annuels, et des réunions de suivi ont lieu deux fois par an pour évaluer l'état d'avancement du projet. Dans les situations d'urgence, par exemple, il arrive souvent que les contrats soient renouvelés parce que des besoins aigus subsistent.

■ Y a-t-il des limites dans le soutien que peut apporter l'UNHCR à une ONG partenaire ?

Les aides accordées aux ONG dépendent notamment des ressources dont dispose l'UNHCR, du besoin avéré de recourir à des services spécifiques, et du montant de la contribution de l'ONG à l'ensemble du programme. Ainsi l'UNHCR fixe un plafond à sa participation aux frais de personnel des ONG.

| QUELS SONT LES DOMAINES CONCERNÉS

La collaboration UNHCR/ONG couvre un large éventail d'activités, parmi lesquelles :

■ La protection

Les ONG jouent un rôle essentiel en relayant l'action de l'UNHCR dans le domaine de la protection internationale. De nombreux partenaires contribuent aux mieux-être des réfugiés et des demandeurs d'asile en leur fournissant des lieux d'accueil, des services de santé et d'orientation, et en soutenant publiquement leur cause à travers des actions de sensibilisation. L'ouvrage intitulé *Protection des réfugiés : Guide pratique à l'attention des ONG* constitue un outil d'information sur la protection internationale et donne des conseils pratiques pour les opérations.

Ainsi, pour mieux répondre aux besoins de protection sur le terrain, l'UNHCR et son partenaire, le Comité de secours international

(*International Rescue Committee, IRC*), ont mis sur pied le *Protection Surge Capacity Project* (Projet *Surge*). L'IRC recrute, forme et déploie rapidement des spécialistes sur les sites opérationnels où les besoins en protection augmentent massivement et atteignent des pics alors que le personnel de l'UNHCR, en nombre restreint, ne peut faire face à l'afflux des demandes. Les experts en protection de l'IRC, détachés auprès de l'UNHCR, interviennent sur des missions de courte durée pour assurer, entre autres, l'encadrement des retours, la protection des enfants, l'enregistrement des réfugiés et l'organisation des rapatriements volontaires. Ce programme innovant permet à l'UNHCR d'accroître ou de réduire les effectifs chargés de la protection en fonction des besoins.

■ Interventions d'urgence et accords « stand-by »

D'étroits partenariats se sont forgés entre l'UNHCR et les ONG dans le domaine des interventions d'urgence. Il existe avec les ONG un large éventail de dispositifs de réserves (« stand-by » agreements) facilitant la mise à disposition et le déploiement rapide de personnels extérieurs qualifiés dès que se déclare une situation de crise. Ces dispositifs ont accru la capacité de l'UNHCR à répondre aux urgences, suite à une demande précise, dans des secteurs tels que la protection internationale, la réinstallation, les services collectifs, la sécurité sur le terrain, la protection des enfants, l'ingénierie, les

télécommunications et autres secteurs vitaux. Parmi les partenaires ONG de l'UNHCR citons le Conseil danois pour les réfugiés, le Conseil norvégien pour les réfugiés et *Save the Children*.

Outre la capacité de réponse qu'ils offrent en cas d'urgence, les dispositifs de réserve servent aussi à renforcer le processus de réinstallation des réfugiés dans un pays tiers. Le partenariat signé avec la Commission catholique internationale pour les migrations (CCIM) comprend un plan de déploiement pour renforcer les opérations de terrain, pouvant s'étendre sur une période d'un an.



Une famille de réfugiés angolais se fait enregistrer dans le camp d'Osire en Namibie.

■ Développement des compétences et Formation commune

Le développement des compétences fait partie intégrante des activités de l'UNHCR, depuis la phase d'urgence jusqu'à l'identification de solutions durables. L'agence assure le transfert des compétences, du savoir-faire et des équipements à diverses institutions dont les ONG, notamment à travers des programmes de formation et le renforcement des capacités techniques et de gestion des partenaires d'exécution de l'UNHCR, en particulier les ONG nationales. Par exemple l'UNHCR dispense régulièrement des formations à la gestion

des crises avec un Atelier de gestion des situations d'urgence (WEM) et la Formation aux situations d'urgence (SET).

■ Sensibilisation et Collectes de fonds

Les ONG partenaires participent également aux actions de sensibilisation de l'UNHCR à l'attention des gouvernements et de l'opinion publique, surtout dans les pays d'asile. Les associations nationales partenaires de l'UNHCR oeuvrent dans de nombreux pays, collectent des fonds et sensibilisent l'opinion à la situation des réfugiés.

COLLABORATION, GESTION ET DISPOSITIFS

■ L'accord-cadre sur le partenariat opérationnel

Cet accord, émanation du processus PARinAC, vise une approche commune et concertée de la manière dont l'UNHCR et ses partenaires opérationnels aident et assistent les réfugiés. Il a pour vocation de permettre une planification concertée des programmes, la coordination des activités de mise en œuvre et l'utilisation optimale des ressources.

En vertu de cet accord-cadre les partenaires s'engagent à respecter les principes humanitaires énoncés dans la Charte éthique du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales, qui affirme, entre autres, la primauté des impératifs humanitaires et stipule qu'en matière d'aide les priorités doivent être établies strictement en fonction des besoins.

■ Le processus PARinAC

Conçu en 1994 lors d'une conférence à Oslo, le processus de Partenariat en Action (PARinAC) établissait un cadre de coopération entre l'UNHCR et ses partenaires ONG. Un plan d'action a été élaboré avec des recommandations portant sur la protection des réfugiés, les personnes déplacées et la capacité d'intervention en cas d'urgence. Ce processus s'est traduit par un renforcement des liens entre l'UNHCR et ses partenaires, notamment les ONG nationales.

■ La participation des ONG à la gestion de l'UNHCR

Les ONG jouent un rôle important dans la gestion de l'UNHCR. Elles apportent leurs connaissances du terrain lors des délibérations du Comité exécutif de l'agence (ExCom). Avant chaque réunion de l'ExCom, l'UNHCR organise ses Consultations annuelles avec les ONG, appelées le pré-ExCom, afin d'examiner différentes questions d'ordre opérationnel concernant l'ensemble des acteurs. Ces Consultations permettent de mieux définir et orienter les déclarations communes présentées à l'ExCom par les ONG.

■ Le rôle de l'ICVA et d'autres réseaux d'ONG

Le Conseil international des agences bénévoles (ICVA) et divers autres réseaux d'ONG apportent une précieuse contribution sous forme d'idées et de recommandations, en particulier pour l'évaluation des besoins, la planification et la mise en œuvre des opérations. Basé à Genève, l'ICVA, réseau mondial de plus de 70 ONG a favorisé depuis des décennies l'émergence de nombreuses relations dynamiques entre l'UNHCR et les ONG. Depuis sa création en 1962, l'ICVA œuvre en étroite collaboration avec l'UNHCR et continue d'assurer un rôle de coordination et de liaison. L'UNHCR participe régulièrement aux forums, conférences et groupes de discussion qu'organisent l'ICVA et d'autres réseaux d'ONG, dont les débats contribuent à façonner les politiques de l'UNHCR.



UNHCR
The UN Refugee Agency

PUBLIÉ PAR :

UNHCR

Unité de liaison avec
les ONG:

94, rue de
Montbrillant
1202 Genève
Suisse

Fax: +41 22 739 7302
NGOunit@unhcr.org

Pour plus
d'informations
connectez-vous sur le
site de l'UNHCR

www.unhcr.fr

Le dispensaire de MSF au camp de
Massakoundou, en Guinée.

UNHCR / DER-NGO / PARTENARIATS ONG / FRA2
DECEMBRE 2007

